

UN LIBRARY

NOV 26 1979



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/34/706  
21 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
Point 123 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 21 novembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, le texte de la déclaration du 15 novembre 1979 émanant du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet de la prétendue résolution sur "la situation au Kampuchea" adoptée par l'Assemblée générale le 14 novembre 1979, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire

Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

DECLARATION

émanant du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet de la prétendue résolution sur "la situation au Kampuchea" adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 novembre 1979

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam déclare ce qui suit :

1. Le Conseil populaire révolutionnaire qui contrôle l'ensemble du territoire et dirige toutes les affaires de la République populaire du Kampuchea, et qui est le seul représentant authentique et légal du peuple kampuchéen, a maintes fois, en particulier le 11 novembre, juste avant la séance de l'Assemblée générale du 12 novembre, rejeté catégoriquement l'inscription de la prétendue question de "la situation au Kampuchea" à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, considérant qu'un débat de celle-ci sur ce problème, sans l'accord et la participation du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, constituerait une ingérence dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen, et que toutes les résolutions adoptées à l'issue d'un tel débat seraient absolument nulles et non avenues.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam appuie pleinement cette position de principe du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea.

2. Lors du débat sur ce problème, le représentant de la République socialiste du Viet Nam et les représentants de nombreux pays épris de paix et de justice, ont présenté clairement les aspects fondamentaux de la situation au Kampuchea et déposé un projet de résolution qui était conforme à la réalité au Kampuchea, respectait la souveraineté du peuple kampuchéen et servait la cause de la paix et de la stabilité au Sud-Est asiatique et dans le monde.

Sans égard pour la raison, les expansionnistes et hégémonistes de Beijing (Pékin), les impérialistes américains et les réactionnaires parmi les pays membres de l'ANASE ont amené un certain nombre de pays à adopter une résolution qui dénature grossièrement la situation au Kampuchea, en vue d'opposer les peuples kampuchéen et vietnamien l'un à l'autre et de masquer les crimes des expansionnistes et hégémonistes de Beijing, en prétendant restaurer le régime génocidaire de Pol Pot-Ieng Sary au Kampuchea. Après qu'une majorité fourvoyée, le 21 septembre 1979, ait été abusée par les expansionnistes et hégémonistes de Beijing, les impérialistes américains et les réactionnaires parmi les pays membres de l'ANASE, afin de conserver son siège à la clique Pol Pot-Ieng Sary, qui a assassiné plus de 3 millions de Kampuchéens, ladite résolution constitue une erreur encore plus grave et plus nuisible pour le prestige de cette organisation internationale.

/...

3. En exerçant leur droit de légitime défense tout en répondant à l'appel qui leur était lancé par le Front uni de salut national du Kampuchea et le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea pour qu'elles appuient l'offensive et le soulèvement du peuple kampuchéen contre la clique de Pol Pot-Ieng Sary, sauvent les Kampuchéens du génocide, défendent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea, déjouent les manoeuvres des expansionnistes et hégémonistes de Beijing et des forces impérialistes et réactionnaires visant à priver le peuple kampuchéen de ses droits fondamentaux ainsi que leur complot pour restaurer le régime génocidaire de Pol Pot-Ieng Sary au Kampuchea, les forces armées vietnamiennes ont agi selon la justice, en pleine conformité avec la morale et le droit international et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

La présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea est conforme au Traité de paix, d'amitié et de coopération signé entre les deux pays. Le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea est du ressort exclusif du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, et nul n'a le droit d'intervenir.

4. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam rejette catégoriquement l'absurde et illégale résolution susmentionnée.

Il convient de rappeler que, dans le passé, lorsque les impérialistes américains ont envoyé 500 000 soldats contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea, commettant des crimes monstrueux contre les peuples vietnamiens, lao et kampuchéens, et, récemment, lorsque les expansionnistes et les hégémonistes de Beijing ont envoyé plus de 600 000 soldats envahir et détruire sauvagement les six provinces de la frontière septentrionale du Viet Nam, l'Organisation des Nations Unies n'a pas condamné les agresseurs; l'Organisation des Nations Unies feint également d'ignorer la présence illégale de millions de soldats américains dans les milliers de bases militaires que les Etats-Unis occupent dans le monde entier contre la volonté des populations.

La situation au Kampuchea se stabilise progressivement. Le peuple kampuchéen n'épargne aucun effort pour surmonter les séquelles du régime génocidaire de Pol Pot-Ieng Sary, en édifiant une vie nouvelle et en poursuivant une politique étrangère de paix, d'amitié et de coopération avec les pays voisins et autres, contribuant ainsi à assurer la paix et la stabilité au Sud-Est asiatique et dans le monde. Cette situation est irréversible. Toutes les tentatives faites pour imposer "une solution politique" ou pour convoquer "une conférence internationale sur le problème kampuchéen" constituent une ingérence dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen et tendent une main secourable aux expansionnistes et hégémonistes de Beijing, aux impérialistes américains et aux réactionnaires parmi les pays membres de l'ANASE. Ces tentatives se heurteront à coup sûr à l'opposition résolue du peuple kampuchéen et sont vouées à l'échec.

Hanoi, le 15 novembre 1979.

-----